

COMMUNE DE WALCOURT
ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE
PROVINCE DE NAMUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance publique du 21/11/2005

Présents : N.DEBOIS-LEBRUN, Bourgmestre
LORGE C., MASSART P., GOUVERNEUR A., LIESSENS JL., BULTOT P.
GUIDOSSE P., DIETZ F., DE SPLENTERE J., ROBERT M., DARDENNE JM.,
ARNOULD E., COQUIART G., MAEGERMAN R., BIERNAUX A., LECLERCQ L.,
DUBOIS E., JACQUES N., POULIN C., BARREAUX J., BEDORET V.,
GILOT P., STORDEUR A.,
M. DEFLANDRE.

Présidente
Echevins
Conseillers
Secrétaire

Objet : Motion contre le projet de carrière Carmeuse à Hemptinne/Saint Aubin

Le Conseil,

Vu la motion votée en sa séance du 28 juin 1993, portant sur la demande de modification du plan de secteur Philippeville/Couvin et le projet d'implantation d'une carrière au lieu-dit « La Bataille » à Saint-Aubin et Hemptinne, par la S.A. CARMEUSE, à Seilles ;

Attendu que cette motion était libellée comme suit :

Vu la demande introduite auprès de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) par la S.A. des carrières et fours à chaux d'Aisemont (CARMEUSE), rue du Château 13 a, à 5300 Seilles (Andenne), demande portant sur la modification partielle du plan de secteur Philippeville-Couvin (feuille 53/5 Philippeville) ;

Attendu que, cette modification aurait pour effet de substituer à une zone essentiellement agricole

- *une zone d'extraction d'environ 82 ha*
- *deux zones d'extension des zones d'extraction, respectivement de 64 et 60 ha environ entre les villages d'Hemptinne et Saint-Aubain ;*

Attendu que suite à deux réunions d'information qui se sont tenues à Saint-Aubain le 17 mai et le 4 juin 1993, l'émoi et les inquiétudes de la population des villages concernés, ainsi que du quartier voisin du Franc-Bois à Yves-Gomezée (Walcourt) ont pu être enregistrés à propos de ce projet démesuré,

Attendu que nonobstant les explications et informations qui ont pu être fournies lors de la seconde réunion précitée par les délégués de la S.A. Carmeuse, la perspective de risque de nuisances graves tant à l'environnement qu'au bien-être de la population concernée, n'a pu être éludée.

Attendu que ces risques portent essentiellement sur :

- *L'élimination à terme de plus de 200 ha de terrains agricoles figurant parmi les meilleurs de la région, et, en conséquence, la perte de revenus, voire la perte d'emploi, pour plusieurs agriculteurs ;*
- *La mutilation irréversible du paysage et du milieu de vie ;*
- *La proximité immédiate de quartiers habités de Hemptinne et de Saint-Aubain, sans oublier le Franc-Bois, lesquels auront à subir de plus les poussières, le bruit, les vibrations, le trafic de lourds véhicules, ... provenant de l'exploitation ;*

Considérant, au surplus que la population s'inquiète de l'immanquable réduction de la valeur immobilière et locative de leur habitation ;

Attendu qu'un Comité Régional Anti-Carrière (C.R.A.C.) a été constitué ;

Considérant que l'opposition à ce projet est légitime et qu'elle doit être soutenue dès maintenant :

A l'unanimité, le Conseil DECIDE d'adopter la motion suivante :

- Le Conseil Communal de Walcourt déclare apporter son soutien à la population des villages concernés dans l'action entamée par le C.R.A.C. en s'opposant fermement :
 - *A la modification partielle du plan de secteur Philippeville-Couvin, par la création d'une zone d'extraction et de deux zones d'extension, et,*
 - *A la création d'une carrière au lieu dit « La Bataille »*
- tel que cela résulte d'une demande introduite auprès de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (C.R.A.T.) par la S.A. des carrières et fours à chaux d'Aisemont (CARMEUSE), rue du Château, 13a à 5300 Seilles (Andenne).*
- *Attire l'attention sur les conséquences néfastes pour la voirie communale du fait de l'utilisation de celle-ci par un charroi lourd et conséquent ;*
 - *S'oppose également à toute modification de l'ancienne assiette du chemin de fer dans la vallée de l'Eau d'Yves*

Attendu que depuis la date susdite, la société Carmeuse a persisté dans ce projet

- En renouvelant sa demande de modification du plan de secteur ;
- En acquérant, par elle même ou via des sociétés dont elle détient le contrôle, une superficie importante de terrains agricoles situés dans la zone convoitée ;
- En procédant à des études de sol, par forage ainsi qu'à divers mesurages ;
- En sollicitant une étude de remise en activité de la ligne de chemin de fer désaffectée Florennes – Saint Lambert (Yves-Gomezée) ;

Considérant que le regain d'activités développées sur le site, depuis quelques mois est de nature à laisser présager une évolution occulte du dossier, au mépris d'une saine information du public et des autorités locales concernées ;

Considérant qu'à ce jour, aucune certitude n'est établie quant au mode d'exploitation éventuel de cette carrière, respectueux du cadre de vie ;

Considérant l'entrevue du 21 avril 2005 entre le Collège échevinal et des représentants de la s.a. Carmeuse au cours de laquelle ces derniers ont stipulé que le projet ne générerait pas de création d'emploi local (délocalisation des travailleurs de la carrière d'Aisemont)

Considérant, en cas d'exploitation de la carrière, la suppression de 12 exploitations agricoles ainsi que des activités culturelles de la gare d'Hemptinne et des emplois qui y sont liés

Considérant, en cas d'exploitation de la carrière, les nuisances habituelles dues aux tirs de mines, à l'exploitation de la carrière et au transport des marchandises par voie ferrée (16 trains de 25 wagons par jour) à savoir : bruit, poussière, vibrations, fissures, pertes de valeur immobilière, ... et ce, en rapport avec la proximité de certains quartiers dont le Franc Bois à Yves-Gomezée.

Considérant que la majorité des habitants du Franc Bois, du Val Doré, de la rue des Cygnes et de la rue Verte a fait bâtir sur des terrains qui longent la ligne de chemin de fer alors qu'elle était désaffectée. La remise en service de la ligne ferait passer les trains à moins de 10 m de certaines habitations ;

Considérant que l'activité d'extraction (extensions comprises) des 3 carrières (Les Petons à Yves-Gomezée/Jamagne, Berthe à Florennes, Carmeuse à Hemptinne/St Aubin) et de captage de la SWDE impliquerait un solde négatif de l'aquifère. En d'autres termes, l'apport en eaux pluviales serait inférieur aux eaux pompées par les différentes activités ;

Considérant qu'aucune garantie n'est donnée par le candidat exploitant sur l'intérêt que pourrait revêtir cette exploitation sur les retombées économiques pour la région de Florennes-Walcourt ;

Attendu que, en fonction des informations en sa possession, en date du 25 juin 1993, la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (C.R.A.T.) aurait décidé de reporter l'examen de ce dossier dans le cadre d'une révision totale du plan de secteur ;

Considérant qu'il y a lieu de s'en tenir à cette résolution et que, le moment venu, il sera primordial de privilégier, en tous points, l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers des actionnaires de la société Carneuse ou autres partenaires de celle-ci ;

Considérant qu'il y a lieu, présentement, de renouveler son soutien à l'action menée par le C.R.A.C., dans la plus stricte légalité et dans le respect des parties en présence ;

Considérant que la motion rappelée ci-avant reste pertinente ;

Considérant le permis d'extraction octroyé par le Collège Echevinal en date du 13/05/2005 à la carrière « Les Petons » à Yves-Gomezée ainsi que la demande de prise d'eau introduite par celle-ci le 1^{er} avril 2004 ;

Considérant qu'au-delà du soutien y exprimé, la commune, via ses divers organes représentatifs, doit s'impliquer directement dans la recherche de moyens pouvant aboutir à l'abandon pur et simple du projet ;

Considérant, à ce titre, que la sensibilisation personnelle des Ministres compétents, à la problématique de ce projet de carrière, est indispensable ;

DECIDE par 24 oui:

1. De confirmer sa motion du 28 juin 1993 pré-rappelée
2. D'adresser la présente délibération à :
 - Monsieur André ANTOINE, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
 - Monsieur Benoit LUTGEN, Ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et du Tourisme
 - la S.A. Carneuse
 - au Comité Régional Anti Carrière
 - Monsieur Pierre HELSON, Bourgmestre de Florennes

Le Secrétaire,



M. DEFLANDRE

Par le Conseil,



Le Bourgmestre,



N. DEBOIS-LEBRUN